

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Mesure de fermeture de l'école de Penanguer

Dans le cadre de la réflexion sur la restructuration de la maternelle de l'école de Penanguer, différents diagnostics ont été engagés dont les évaluations mettent en évidence des problèmes structurels et des risques potentiels, à moyen terme, pour la sécurité des élèves et du personnel. Au regard de ces éléments, et par mesure de précaution, il est décidé de procéder à la fermeture de l'école de Penanguer à la fin de l'année scolaire en cours.

L'école de Penanguer a été identifiée, dès le début du mandat en cours, comme école prioritaire et devant faire l'objet d'importants travaux de rénovation.

Des études techniques ont été réalisées : des investigations sur le terrain ont été réalisées afin de mesurer l'importance des travaux à réaliser sur l'ensemble du groupe scolaire.

Une nouvelle phase d'études a été menée durant l'été 2024, avec des experts extérieurs, permettant notamment des sondages géotechniques. Elle a révélé un certain nombre de failles (fragilité des murs de soutènement, vétusté des réseaux d'eau, vieillissement des bâtiments de maternelle...).

Au regard de ces éléments, dans un souci de sécurité des usagers de l'école, la décision de fermeture de l'école de Penanguer a été prise pour la rentrée de septembre 2025.

Un accompagnement des familles et des enfants est prévu :

- Proposition de permanences sur l'école pour accompagner les familles dans l'inscription dans une nouvelle école ;
- « Priorisation » des inscriptions des familles de Penanguer ;

- À titre exceptionnel, les périmètres scolaires ne seraient pas appliqués pour ces familles et un libre choix d'inscription dans quelque école que ce soit favorisé (selon les capacités d'accueil des écoles).

Après avoir délibéré (13 abstentions ; 36 suffrages exprimés dont 36 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de se prononcer en faveur de la fermeture de l'école de Penanguer, à compter de la rentrée 2025, et de dégrever l'affectation scolaire les locaux.